Héritage Acadien

REVUE D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE
Publication mensuelle dirigée par Florian Bernard
NUMÉRO 1 . . . . . DÉCEMBRE 1994

Sommaire

1.La Louisiane des Acadiens (Page 1)
2.Le romantique bayou tèche (Page 13)
3.Être Cajun aujourd'hui (Page 14)
4.Acadiens propriétaires d'esclaves en Louisiane (Page 16)
5.Le violon, la guitare, l'accordéon et le ti-fer (Page 20)
6.L'avenir du français en Louisiane (Page 21)
7.De France en Louisiane (Page 23)

L'ENGAGÉ DE 1641

Histoire et Généalogie des familles BERNARD d'Acadie

André Bernard, maçon originaire de Beauvoir sur Mer, en Vendée, est arrivé en Acadie, en 1641, «pour servir en l'habitation du Sieur Charles de Latour», au fort Jemseg de la rivière Saint-Jean. Il est l'ancêtre de toutes les familles Bernard d'Acadie. Cet ouvrage de 300 pages, sous couverture rigide, est agrémenté d'une vingtaine de gravures. Il raconte l'histoire d'André Bernard et dresse l'arbre généalogique de ses descendants jusqu'à la dixième génération.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR 35$

Florian Bernard, Case postale 503, Magog, Qué. J1X 4W3

****

LES ACADIENS DU QUÉBEC

par Pierre-Maurice Hébert, Capucin

Cet ouvrage de 480 pages, comprenant une centaine d'illustrations, de cartes et de tableaux, consacre l'histoire de l'établissement des Acadiens au Québec, depuis la déportation de 1755 jusqu'à nos jours. C'est un ouvrage très documenté couvrant près de trois siècles d'histoire des Acadiens au Québec. Un Québécois sur sept est d'origine acadienne, ce qui donne environ un million d'Acadiens dans la «Belle Province». On se procure cet ouvrage au prix de 30$, (+10% pour les frais d'envoi), à l'adresse suivante: Éditions de l'Écho, 3650 boul. de la Rousselière, Montréal, Qué. H1A 2X9; tél: (514) 642-5391 / Fax: (514) 642-5033.

****

Société historique de la Gaspésie

On trouve, sous le même toit, la Société historique de la Gaspésie, le Musée de la Gaspésie, un comptoir de livres et d'artisanat gaspésien, de même que le magazine Gaspésie. La cotisation annuelle individuelle aux Amis du Musée de la Gaspésie est de $15; adhésion familiale; $25.

80 Boul.Gaspé, Gaspé, C.P. 680, Qué. GOC 1RO / (418) 368.5715

****

LES ÉDITIONS DE L'ÉCHO

Histoire de l'Église catholique au Canada (Dominique de Saint-Denis), 269 pages, $6 / Chronique des plus anciennes églises de l'Acadie (Pacifique de Valigny), 170 pages, édition rare, $25 / L'établissement des Acadiens au Québec (Pierre-Maurice Hébert), $3 / Les Capucins au Canada (Hilaire de la Pérade), 77 pages, $2 / Dictionnaire généalogique des familles Marcotte (Jean Marcotte), 291 pages, $25 / Histoire de la Paroisse Saint-François d'Assise d'Ottawa (Anselme Chiasson), 235 pages, $15 / Centenaire de Ristigouche, 1894-1994, (Anselme Chiasson), 224 pages, $12 / Toutes les taxes sont incluses dans les prix; prière d'ajouter 10% pour frais d'expédition: ÉDITIONS DE L'ÉCHO, 3650 boulevard de la Rousselière, Montréal, Qué, H1A 2X9.

LA LOUISIANE DES ACADIENS

On estime que la Louisiane compte, aujourd'hui, plus de 800 000 citoyens qui sont les descendants des Acadiens établis dans cette région des États-Unis, après la tragique déportation de 1755. Il s'agit-là de la plus forte population acadienne au monde, bien avant celle de la province du Nouveau-Brunswick, qui compte environ 400 000 âmes.

C'est la Louisiane qui a reçu le plus fort contingent d'Acadiens déportés par les Anglais, en 1755. C'est dans cette région semi-tropicale du sud des États-Unis, baignée par le golfe du Mexique, que les Acadiens ont fondé et peuplé plusieurs villages. De nos jours, on estime que leurs descendants, dont plusieurs sont devenus très prospères dans l'élevage du bétail et la culture de la canne à sucre, forment une population de plus d'un million de citoyens, qu'on nomme les *Cajuns,* une déformation de la prononciation anglaise *d'Acadians* ou *Cadians.*

Ce vaste territoire, remarquable par la douceur de son climat, la fertilité de son sol baigné par de nombreux cours d'eau, et la variété de ses richesses naturelles, avait déjà attiré un certain nombre de Canadiens, de Français, d'Allemands et d'Espagnols, avant l'arrivée des Acadiens. Ils y avaient fondé des établissements prospères et des entreprises florissantes. Mais ce sont les Acadiens qui ont donné à la Louisiane son caractère particulier et ses traditions.

DES CENTAINES DE PAROISSES ACADIENNES

En 1795, souligne Bona Arsenault dans son *Histoire des Acadiens,* ont comptait déjà les paroisses acadiennes suivantes en Louisiane: Saint-Louis (cathédrale) à la Nouvelle-Orléans, Saint-Bernard de Galveztown, Saint-Charles Borromée, Saint-Jean-Baptiste (à Bonnet Carré), Saint-Jacques-de-Cabbahanocer, l'Ascension (Lafourche), L'Assomption (Ville Platte), Saint-Gabriel d'Iberville, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Bâton Rouge), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Féliciana), Saint-François d'Assise (Pointe Coupée), Saint-François d'Assise (Natchitoches), Saint-Louis-des-Appalaches (Pineville), Immaculée-Conception (O-

pelousas), Saint-Martin (Martinville-Attakapas). Il se trouvait aussi d'autres paroisses érigées à Natchez, à Cole Creek, ainsi qu'en Arkansas et en Illinois, territoires ne faisant plus partie de la Louisiane actuelle.

De nos jours, la Louisiane est parsemée de centaines de paroisses, dont une soixantaine à la Nouvelle Orléans seulement, érigées surtout par la foi des descendants d'Acadiens, et souvent dirigées par des prêtres de langue française.

DES ANTILLES FRANÇAISES À LA LOUISIANE

On estime que 60 p.cent des Acadiens ont été tués ou ont péri au cours du terrible exode de 1755. Certains parmi ceux qui avaient été déportés le plus loin dans le Sud des États-Unis réussiront à toucher les côtes françaises de Saint-Domingue, de la Martinique et de la Guadeloupe. D'autres, refaisant le chemin de Cavelier de LaSalle, aboutissent en Louisiane, à partir de 1760 où ils savent qu'on leur ouvrira les bras. Les précurseurs sont descendus, pense-t-on, de Caroline et de Georgie, dès 1756. Les arrivées s'échelonnèrent jusqu'en 1770. Mais en 1785, d'autres débarqueront encore à la Nouvelle-Orléans. Il s'agit des malheureux qui ont été envoyés en Angleterre, jetés dans un camp de prisonniers, puis rendus à la France. Installés pendant une dizaine d'années en Normandie, en Bretagne, dans les Charentes, au Poitou et en Aquitaine, 1 508 d'entre eux exprimeront le désir d'aller retrouver leurs parents en Louisiane. C'est ainsi que le 10 mai 1785, après 89 jours de traversée, un premier groupe de 156 Acadiens débarque de la frégate *Le Bon Papa*. Accueillis par les autorités espagnoles, à la Nouvelle-Orléans, ils sont suivis par 1 468 autres qui débarquent de sept bateaux différents dont *La Bergère, La Caroline* et *La Villa de Arcangel.*

ATTEINTS DE LA PETITE VÉROLE

Déjà, en 1763, juste avant la cession de la Louisiane à l'Espagne par la France, de nombreux réfugiés d'Acadie arrivaient en Louisiane. Cette arrivée massive de réfugiés acadiens en Louisiane, venant notamment des Antille Françaises, ne fut pas sans causer certains problèmes aux autorités. Le commandant militaire de la Louisiane, Charles Aubry, écrit, le 14 mai 1763: «J'apprends à l'instant qu'il y a 300 Acadiens sur le Mississipi, tant hommes, femmes et enfants...Ce n'est plus précisément de centaines que l'on parle, mais de milliers. On dit qu'il y en a au moins 4 000 qui se dirigent vers la Louisiane. Cet événement inattendu me jette dans le plus grand embarras. Rien n'est prévu pour placer une peuplade si consi-

dérable et la circonstance où nous nous trouvons est des plus critiques. Jamais la colonie n'a été aussi dépourvue de vivres qu'aujourd'hui. Pour comble de malheur, ces Acadiens apportent avec eux la petite vérole et vont affliger notre colonie de ce nouveau fléau. Cependant, c'est un devoir, dans une occasion pareille, de ne pas les abandonner. Quoique nous ayons ordre de suspendre toute dépense jusqu'à l'arrivée des Espagnols, j'espère que vous ne désapprouverez pas les secours indispensables que nous leur donnerons pour les faire subsister...».

Un contingent de ces Acadiens revenait d'Angleterre et de France. Il s'installera dans le pays des Attakapas et à Opelousas. Ces Acadiens préfèrèrent ces endroits aux terres de la côte, plus peuplées, car ils voulaient préserver leur indépendance et leur mode de vie. Animés par l'espoir d'être un jour réunis à nouveau, ils résisteront à toute ingérence dans leurs affaires et refuseront tout contrôle. En Nouvelle-Écosse, les Anglais voyaient en eux «des êtres orgueilleux, paresseux, entêtés et insoumis». Le gouvernement français de la Louisiane les jugera «demi-républicains». Quant au gouverneur espagnol Ulloa, irrité par leur obstination et leur individualisme, il les traitera volontiers de «rebelles, têtus et ingrats».

ILS INSPIRENT LONGFELLOW

Des Acadiens déportés en 1755 dans les colonies anglo-américaines du sud, notamment au Maryland, aux Carolines et en Georgie, ont donc réussi à atteindre la Louisiane dès 1756. Déjà, sur les navires anglais qui les amenaient vers des destinations inconnues, on chuchotait que la terre louisianaise, à cause de ses affinités avec la France, représenterait un refuge sûr en attendant des jours meilleurs. Beaucoup d'Acadiens, avant même de toucher le sol de la Louisiane, rêvaient de retourner un jour dans leur chère Acadie.

Nous savons que les Acadiens débarqués en Caroline du Sud, où ils n'étaient pas les bienvenus, ont obtenu sans difficulté l'autorisation de quitter cette colonie pour s'établir ailleurs. Les autorités de la Caroline avaient, dès le début, signalé leur mécontentement de voir arriver ces «nomades sans avenir». Plusieurs d'entre eux se sont alors dirigés vers la Louisiane. Parmi ceux qui ont été déportés vers d'autres colonies anglaises d'Amérique, certains se sont dirigés vers le Mississipi, soit par mer, soit en suivant le cours de certaines rivières. D'autres ont réussi à s'évader des navires sur lesquels ils avaient été transportés en Virginie à l'automne de 1755,

avant que ces vaisseaux soient dirigés vers l'Angleterre au début de l'année suivante.

C'est à ces premiers Acadiens de la Louisiane que Longfellow réfère, dans son immortel poème, lorsqu'il écrit: «Au délà des rivages de l'Ohio et de l'embouchure du Wabash, sur les ondes dorées du large et rapide Mississipi, flottait une barque toute pleine, guidée par des rameurs acadiens. C'était un groupe de malheureux exilés. On eût dit le radeau d'une nation naufragée, d'abord dispersée le long de la côte, puis rattachée de nouveau. Unis par les liens d'une croyance commune, hommes, femmes et enfants, guidés par l'espérance ou par de vagues rumeurs, allaient chercher dans les riantes prairies des Opelousas, leurs parents et leurs proches, chassés comme eux des rives acadiennes. Les jours succédaient aux jours et, sans cesse, le fleuve impétueux roulait sur les sables submergés, entre des plaines désertes, ombragées de forêts. Nuit après nuit, ils campaient sur les bords, à la lueur de leurs feux. Ils glissaient avec le courant, tantôt sur l'écume des rapides, tantôt entre des îles verdoyantes où le cotonnier étalait la pourpre de son panache».

C'est précisément dans cette riche région des Attakapas et Opelousas, chantée par Longfellow, que plusieurs familles acadiennes allèrent se fixer, dès l'automne 1755 et durant les années qui suivirent, bien décidés à y élever leur famille dans la prospérité et la joie du labeur quotidien. Ils se firent éleveurs de bétail, maraîchers, ou producteurs de coton, de lin et de maïs, notamment les Bernard, les Arsenault, Aucoin, Babin, Babineau, Benoît, Bertrand, Blanchard, Boudreau, Bourque, Brasseux, Breault, Bujold, Chiasson, Clément, Comeau, Cormier, Daigle, Doucet, Dugas, Dion, Dupuis, Guidry, Guillebeau, Granger, Hébert, Jeanson, Landry, Lavergne, Leblanc, Léger, Lejeune, Manuel, Martin, Melanson, Mouton, Pellerin, Pitre, Poirier, Préjean, Prince, Richard, Saulnier, Savoie, Thériault, Thibodeau et Trahan.

Ces familles étaient propriétaires de troupeaux à Attakapas et Opelousas, entre 1761 et 1806. Les renseignements viennent du «Brand Book for Opelousas and Attakapas Districts», 1739-1788, conservés à la Southwestern University de Louisianne, et dont une partie a été publiée par Mary Elizabeth Sanders.

LA CHASSE AUX FUYARDS

Au moment de l'embarquement sur les navires affrétés par les autorités anglaises, des milliers d'Acadiens avaient réussi à fuir à travers les bois de la Nouvelle-

Écosse et du Nouveau-Brunswick. Ils furent impitoyablement pourchassés par des détachements anglais, chargés de les rattraper. Ceux qui étaient repris étaient gardés en captivité, notamment à Halifax, en attendant d'être transférés dans les prisons de l'Angleterre. Au traité de paix de 1763 entre la France et l'Angleterre, il restait encore des centaines de prisonniers acadiens qui avaient été capturés au cours des «chasses à l'homme» dans diverses régions du pays; sur l'isthme de Chignectou, sur les rivières Petitcoudiac et Memmeramcook, au Cap de Sable, à l'Île Saint-Jean, à la Petite Rochelle (Ristigouche), dans le fond de la Baie des Chaleurs, etc. Plusieurs de ces Acadiens libérés se dirigèrent vers les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon. D'autres partirent pour la France. Plusieurs, toutefois, se dirigèrent vers la Louisiane.

En 1764, le célèbre Joseph Brossard dit Beausoleil conduisit un groupe de ces Acadiens vers les Antilles. Ces derniers, décimés par la maladie et ne pouvant s'acclimater aux moussons tropicales, décidèrent de se rendre en Louisiane. Ils s'établirent dans la région des Attakapas, sur le territoire constitué aujourd'hui par les paroisses de Saint-Martin, Lafayette, Nouvelle Ibérie, Vermillion et Sainte-Marie.

LES DÉBUTS DE SAINT-MARTINVILLE

Le poste des Attakapas, aujourd'hui Saint-Martinville, érigé en paroisse le 31 mars 1807, est officiellement reconnu sous le vocable de Saint-Martin depuis le 17 avril 1871. La première inscription aux régistres de cette paroisse date de 1756 et a trait au baptême d'une sauvagesse. Aucun acte n'est ensuite inscrit jusqu'en 1762, alors que le père Valentin, Capucin, curé de Natchitoches, y fait trois baptêmes d'enfants indigènes. Ce n'est qu'en 1765 que se trouvent d'autres actes, soit à l'arrivée des Acadiens, accompagnés du père Jean-François, Capucin français. En cette seule année de 1765, il y eut une trentaine de sépultures d'Acadiens décédés à la suite d'une épidémie, vraisemblablement une fièvre semi-tropicale. En 1766, on ne retrouve que l'acte d'un baptême. Il n'existe ensuite aucune entrée de 1766 à 1771. Les quelques baptêmes inscrits en 1771 ne portent que la date de la naissance de l'enfant, et non pas celle du baptême. Quelques actes y apparaissent pour les années 1772, 1773 et 1774, mais rien pour l'année 1775. Les actes de 1776 sont tous datés du 4 mai et semblent avoir été consignés par le même missionnaire que ceux de 1774, mais ils ne sont pas signés. En 1796, le missionnaire Miguel Berud Dassiese, un prêtre espa-

gnol, a collectionné tous les actes qu'il a pu récupérer dans de très vieux cahiers, sur des feuillets détachés ou des coupons aux archives de cette paroisse depuis le premier prêtre qui y a exercé des fonctions en 1756 jusqu'en 1782, où les régistres ont commencé à avoir plus d'ordre et d'exactitude. La généalogiste Jeanne Grégoire a publié les actes paroissiaux de Saint-Martinville, depuis le début jusque vers 1778, dans la revue d'histoire de l'Amérique française, Volume XV, N°4, mars 1962.

Ce nom d'Attakapas est celui d'une tribune indienne qui habitait cette fertile région que traverse le bayou Tèche. Dès 1757, Louis Billouard, chevalier de Kerlérec, alors gouverneur de la Louisiane, avait permis à plusieurs Canadiens et Acadiens de s'y établir. D'autres Acadiens qui se trouvaient à la Baie des Chaleurs après la bataille navale de La Petite Rochelle (Ristigouche), se sont rendus en Louisiane, vraisemblablement à l'automne de 1760 ou au printemps de 1761. Il y avait parmi eux
Joseph Bernard, fils de Jean-Baptiste Bernard et de Cécile Gaudet, de Beaubassin, marié à Ristigouche le 25 janvier 1760 à Marie Guillebeau, fille de Joseph Guillebeau et de Marie Michel, de Port-Royal. Michel Bernard était le gendre du même Joseph Guillebeau, qui fut l'un des signataires du contrat du 4 avril 1765, avec le capitaine d'Hauterive, autorisant un groupe d'Acadiens à s'associer dans une entreprise d'élevage de bétail sur ses terres. Le *Attakapas-Opelousas Brand Book* pour les années 1739 à 1888, régistre des propriétaires de troupeaux, contient l'enregistrement de plus de 28 000 marques diverses de bestiaux, ainsi que les noms de leurs propriétaires. Ce régistre contient les noms d'un grand nombre d'Acadiens, parmi les premiers qui se sont établis en Louisiane. Or, le nom de Michel Bernard y apparaît pour l'année 1761, et celui de Simon Broussard, un autre Acadien, pour l'année 1762.

Les plaines immenses et prodigieusement fertiles des Attakapas et des Opelousas, situées dans la partie sud-ouest de la Louisiane, ont donné naissance aux localités de Saint-Martinville, Lafayette, Broussard, Pont-Brault, Caranero, Grand Côteau, Opelousas, Ville-Platte, DuBuisson, Saint-Landry, Nouvelle-Ibérie, Jeannerette, Kaplan, Abbeville, Delcambre, etc, soit le coeur de la Louisiane acadienne de nos jours.

SUR UNE GOÉLETTE DE FORTUNE

Lors de la bataille navale de la Petite Rochelle (Ristigouche), en 1760, Joseph Gauthier avait réussi à soustraire sa goélette de pêche

à la vue des Anglais, en la dissimulant dans le havre de Bonaventure. D'autres Acadiens possédaient aussi diverses embarcations qu'ils avaient pris soin de bien dissimuler le long des côtes gaspésiennes. Ces bateaux de fortune serviront au transport de plusieurs Acadiens vers la Louisiane, à partir de l'automne 1760 ou du printemps 1761. Joseph Gauthier et ses fils comptaient parmi les principaux négociants d'Acadie. Ils avaient commercé pendant plusieurs années avec les Antilles, troquant de la morue séchée et du bois de charpente contre du sucre, de la melasse, du rhum, des épices, des bananes et autres denrées. et connaissaient bien les routes maritimes du sud des États-Unis et du golfe du Mexique. Déjà, Joseph Gauthier avait transporté à la Nouvelle-Orléans Jean-François Bourdon et les autres officiers français dont les navires avaient été coulés à Ristigouche. Il est donc tout vraisemblable de penser que les Acadiens qui étaient à Ristigouche et qu'on retrouve ensuite aux recensements de la Louisiane ont fait le voyage à bord de la goélette de Joseph Gauthier et de d'autres embarcations de ses associés.

Parmi ces Acadiens de Ristigouche que l'on retrouve en Louisiane, signalons Marcel Leblanc, fils de Jacques Leblanc et de Josèphe Forest, de Pisiguit, marié à Riastigouche le 10 novembre 1760 à Marie-Josèphe Breaux, de Cobequid. Au recensement de 1766, il demeurait à Saint-Jacques sur le Mississipi. Il y a aussi Charles Savoie, fils de François Savoie et de Marie Richard, de Chipoudy, marié à Ristigouche le 7 janvier 1761 à Judith Arsenault, fille de Claude Arsenault et de Marguerite Richard. Il faut aussi citer Antoine Breaux, marié à Marie Leblanc; Louis Mouton, marié à Anne Bastarache et Amand Préjean, marié à Madeleine Martin.

A SAINT-JACQUES DE CABBAHANOCER

Parmi les premiers Acadiens arrivés en Louisianne, après la déportation, plusieurs se groupèrent tout d'abord à Saint-Jacques de Cabahannocer (Cabanocey), aujourd'hui Saint-James, sur la rive ouest du Mississipi, à une soixantaine de milles en amont de la Nouvelle-Orléans. Cette région aux terres fertiles avait été habitée par plusieurs tribus indiennes, dont les Houmas et les Chétimachas.

A partir de 1765, alors que les Acadiens déportés sur les côtes anglo-américaines, ou venant de la Baie des Chaleurs, notamment de Ristigouche, arrivaient de plus en plus nombreux en Louisianne, plusieurs d'entre eux s'établirent à Saint-Jacques de Cabahannocer. Un Français originaire de Picardie, Jacques Cantrelle, possédait une

vaste plantation d'indigotiers à Saint-Jacques. Cantrelle était venu de France en 1720, soit peu de temps après la fondation de la Nouvelle-Orléans. Il s'était d'abord installé dans la région de Natchez mais, en 1729, les colons français établis à cet endroit furent presque tous massacrés par les Indiens. L'épouse de Cantrelle avait été du nombre des victimes. Ayant échappé par miracle au massacre, Cantrelle est allé par la suite s'établir, avec quatre de ses esclaves, à Kenner, près de la Nouvelle-Orléans, sur le Mississipi. Remarié en 1730 à Marguerite Larmusiau LeChoux, dont le mari avait été tué lors du massacre de Natchez, Cantrelle déménagea bientôt à la Nouvelle-Orléans où il devint un officier du Conseil Supérieur. Vers 1764, il fut nommé commandant de Saint-Jacques de Cabahannocer. Son fils, Michel, lui succédera en qualité de «commandant du poste des Acadiens de Cabahannocer». Son gendre, Nicolas Verret, deviendra officier commandant d'une compagnie de milice dont la plupart des Acadiens en état de porter les armes feront partie, volontairement.

Les documents énumérant les membres de la milice du capitaine Verret, de même que les recensements tenus à Saint-Jacques de Cabahannocer, en 1766, 1769 et 1777 permettent de retracer les noms des premiers Acadiens établis dans cette localité. Les patronymes les plus nombreux sur ces documents sont Arsenault, Bernard, Babin, Bergeron dit d'Amboise, Bourgeois, Brault, Broussard, Blanchard, Boudreau, Bourg, Bujold, Caissy, Cellier, Chiasson, Comeau, Cormier, David, D'Amours, Dugas, Dion, Dupuis, Forest, Gaudet, Girouard, Godin dit Bellefontaine, Guillebeau, Hébert Jeanson, Labauve, Landry, Lanoue, Leblanc, Léger, Melanson, Pitre, Poirier, Richard, Robichaud, Savoie, Saulnier, Thibodeau, Thériault, Vincent.

SERMENT À LA COURONNE D'ESPAGNE

On sait qu'en 1762, la France avait cédé la Louisianne à l'Espagne. Or, à cette époque, la grande Louisianne comprenait, outre l'État actuel, une douzaine d'autres états américains, situés à l'ouest du Mississipi et formant de nos jours toute la partie centrale des États-Unis, depuis le golfe du Mexique jusqu'aux frontières du Canada. Un premier gouverneur espagnol, Don Antonio Ulloa, arriva à la Nouvelle-Orléans en 1766, mais ce n'est qu'en 1769 que le capitaine-général espagnol, portant un nom de famille irlandais, Alejandro O'Reilly, prendra formellement possession de ce territoire, au nom de son pays.

Les Acadiens devront alors prêter le serment d'allégeance au

roi d'Espagne. Les missionnaires français seront remplacés par des capucins espagnols. Les documents publics et les régistres paroissiaux seront généralement rédigés dans la langue espagnole. Il arrivera même que des noms de famille acadiens, orthographiés au son, prendront une consonnance espagnole. Pierre-Antoine Dupuis et Michel Hébert, par exemple, deviendront Pedro-Antonio Dubuy et Jose-Miguel Ebert.

D'autres noms seront tout simplement traduits du français à l'espagnol. C'est ainsi que Jean-Charles Leblanc deviendra Juan-Carlos Blanco. Plusieurs de ces noms acadiens se sont perpétués dans leur forme espagnole jusqu'à nos jours. Ainsi, un certain Juan-Miguel Bernardo sait-il que son vrai nom français devrait être Jean-Michel Bernard, puisque son ancêtre s'appelait Louis-Fernand Bernard et non pas Luis-Fernandez Bernardo, il y a de celà deux siècles et demi?

LA CÔTE DES ACADIENS

Les autres groupes d'Acadiens qui débarqueront à partir de 1763 choisiront de s'implanter au-dessus de la Côte des Allemands, dans une région que l'on appellera bientôt la Côte des Acadiens, occupée aujourd'hui par les paroisses de Saint-James et d'Ascension. Ils s'installeront également à Pointe Coupée, près de la Feliciana anglaise; dans les prairies autour d'Opelousas et de la Ville Platte, et dans les Avoyelles, près de Red River.

Plus pauvre, à l'origine, que le fermier moyen, l'Acadien se met courageusement au travail. Alors que les Anglais acclimatent le tabac qu'ils ont apporté de leurs colonies de Caroline et de Virginie, et les Espagnols l'orange et le citron, les Acadiens adaptent leurs cultures traditionnelles; le froment, le lin, le maïs, le pommier, puis, plus tard, le coton, le riz, le soja, le gombo et le tournesol. Traditionnellement buveurs de vin ou de cidre, ils devront adopter la bière comme boisson, dont les Allemands de la Louisiane ont le monopole.

En général, l'Acadien sera accueilli avec générosité par les colons, bien que certains manifestent à leur endroit du mépris pour leur pauvreté et leur rusticité. Ces «petits habitants» ne savent, en général, ni lire ni écrire. Leurs maisons rudimentaires sont en bois de cyprès et en torchis. Mais ils sauront garder leur culture, leurs traditions et leur foi en dépit de toutes les influences étrangères qui se manifesteront. Ils refuseront toujours de se laisser assimiler, autant par les Espagnols que par les Anglo-Américains. Mieux; les nouveaux immigrants irlandais, écossais, suisses, alle-

mands, et même les Espagnols, envoyés des îles Canaries en quantité pour hispaniser la Louisiane, s'intègreront à la communauté acadienne en adoptant leur dialecte et leur façon de vivre. Les descendants de ceux qu'on appellera les «Islenos» sont aujourd'hui de bons Cajuns. Principalement installés sur l'île Delacroix, dans la paroisse de Saint-Bernard, quelques-uns seulement de ces Espagnols parlent encore la langue de Cervantès. Quant à la pauvreté des Acadiens, elle ne sera que passagère. Devenus de prospères planteurs ou éleveurs, notamment à Opelousas, les Acadiens exerceront une influence considérable sur toute la Louisiane.

OPELOUSAS, CAPITALE DE LA LOUISIANE

La grande fierté d'Opelousas est d'avoir été, un jour, la capitale de la Louisiane. C'était pendant la guerre civile qui opposa le Sud au Nord des Étatd-Unis. Cette paisible cité de 25 000 habitants ne veut pas, cependant, arrêter là son histoire. Quelques vieilles pierres la retiennent encore au passé, mais elle se tourne aussi résolument vers l'avenir avec ses vastes champs de soja, ses rizières prospères, ses vastes prairies peuplées de boeufs solideset sains, ses paysages vert tendre, qui s'étendent à perte de vue, et qui font la fortune de la paroisse Saint-Landry, dont elle est le siège

Opelousas a connu l'un des tout premiers peuplements français de la Louisiane. Elle se présente comme la plus ancienne ville après Natchitoches (1714) et la Nouveller-Orléans (1718), fondée officiellement en 1720. Les coureurs des bois et autres trappeurs y vivaient déjà vers 1700, en bonne harmonie avec les tribus indiennes. La colonie française s'agrandit rapidement. Elle fut rejointe, à partir de 1759, par les Acadiens, mais aussi par des Allemands, des Suisses, des Italiens et des Écossais. En 1765, les nouveaux maîtres de la Louisiane, les Espagnols, firent *d'El Poste de Opelousas* une ville de garnison et la capitale administrative du sud-ouest de la Louisiane. Les colons espagnols s'assimilèrent facilement à la communauté française. Il ne faut donc pas s'étonner, de nos jours, de trouver dans l'annuaire téléphonique de la ville tant de noms d'origine française et espagnole.

Les traditions acadiennes demeurent très vivantes dans beaucoup de foyers où l'on parle encore français, surtout chez les cultivateurs. La cuisine française est partout à l'honneur. On y mange du boudin, de l'andouille, du cassoulet et du coq au vin. Mais on retrouve, là aussi, les influences espagnoles et indiennes. On octobre, on y célèbre le *Louisiana Yambileee,* le festival de

la pate douce, belle occasion pour manifester son attachement aux coutumes des ancêtres et aux traditions acadiennes.

Opelousas voue un culte au colonel James (Jim) Bowie, le héros de la célèbre bataille d'Alamo. Il se distingua également contre les Anglais, au cours de la bataille de la Nouvelle-Orléans, en 1815, à laquelle participèrent plusieurs descendants des premiers Acadiens d'Opelousas. Des descendants de Jim Bowie vivent toujours dans la région.

BERCEAU DES ACADIENS DE LA LOUISIANE

Quant à Saint-Martinville c'est le le berceau des Acadiens louisianais. Combien de touristes qui se rendent en Louisiane se contentent-ils d'un bref séjour à la Nouvelle-Orléans, ignorant, hélas, ce haut-lieu du peuple acadien, la plus romantique des villes de l'État? De nos jours, Saint-Martinville attire, en moyenne, 100 000 touristes par année. Ils viennent de toute l'Amérique, séduits par le pittoresque de ce gros bourg demeuré très français, entouré de ses champs de canne à sucre, de soja, de ses rizières et de ses...puits de pétrole. Les descendants des Acadiens
de la déportation sont souvent très riches! Ces touristes sont aussi captivés par les plaisirs que procure aux pêcheurs et aux chasseurs le bassin de l'Atchafalaya, la plus grande surface de marécages de Louisiane, dont les étendues sauvages couvrent plus de la moitié de la paroisse acadienne de Saint-Martinville.

L'histoire de cette petite ville de 10 000 habitants s'offre aux yeux, d'un seul coup, quand on débouche sur *Main Street*, en arrivant dse Lafayette; sur un terre-plein ombragé, devant l'église, une statue de bronze montre un Indien Attakapa. C'est un hommage rendu aux premiers habitants de l'endroit. Les Attakapas se partageaient cette région avec les Chitimachas. La légende raconte qu'ils sacrifiaient, chaque année, la plus belle vierge de leur tribu, en la noyant dans le lac sacré de Catahoula, au nord-est de Saint-Martinville. Cette tribu, aux humeurs souvent belliqueuses, fut exterminée dès 1740, par les troupes françaises auxquelles s'étaient joints les guerriers Chitimachas.

Avant les Acadiens, les Français étaient arrivés directement de France, dix ans plus tôt. En 1756, ils établirent en ces lieux, sur les bords du bayou Tèche, un comptoir commercial qu'ils appelèrent «le poste des Attakapas». Dix ans plus tard, les Acadiens, chassés de la Nouvelle-Écosse, venaient grossir cette population française à laquelle s'ajoutèrent plus tard quelques familles de gentilhom-

mes venues des Antilles françaises, et des aristocrates fuyant la France de la Terreur. Beaucoup de ces exilés espéraient bien d'ailleurs retrouver leur mère patrie, une fois la monarchie restaurée.

REFUS D'ASSIMILATION

Les Acadiens avaient le culte de Dieu, de la famille et de la terre. Les nobles exilés, de leur côté, rêvaient de leur passé fastueux. Les uns et les autres, d'origine modeste ou noble, apprirent à vivre ensemble dans cette terre au climat semi-tropical. Les bals et les fêtes champêtres se succédaient. Vers 1825, un opéra fut même inauguré, le premier des États-Unis! Bref, autour des années 1800-1815, la vie sociale et culturelle était devenue si intense que Saint-Martinville se surnomma elle-même «le Petit Paris».

Aujourd'hui, l'influence française reste très importante. Une langue française archaïque est toujours en usage dans nombre de foyers. Les traditions folkloriques et religieuses demeurent fidèlement respectées. On célèbre à Saint-Martinville le Mardi-Gras, la Toussaint et Noël comme dans les provinces françaises, et l'on a conservé le goût d'autrefois pour le boudin gras, le fromage de tête, les grillades de lard, les haricots au porc et les gratons (cretons). De nos jours, la cuisine «française» impose la loi dans maints restaurants de la paroisse, surtout à Pont Breaux (Brault), devenu la capitale mondiale de l'écrevisse, où l'on fête, chaque année, en avril, le *Festival de l'Écrevisse*. Tout près, à Henderson, les poissons des bayous et de l'Atchafalaya se mangent «à l'étouffée», en «bisque» et «au gratin», dans la pure tradition française.

LA MESSE EN FRANÇAIS

Le long de Main Street, dans Saint-Martinville, l'église a pour nom Saint-Martin-de-Tours, et la tradition veut, depuis 1765, que son curé sache dire la messe en français, même de nos jours.

On y trouve un beau baptistère en marbre blanc, don du roi Louis XVI, le dernier des Capétiens, qui devait mourir sous la guillotine, durant la Terreur... A l'ombre de l'église, une statue esseulée marque l'endroit où Emmeline Labiche, l'héroïne chantée par le poète Longfellow et immortalisée sous le nom d'Évangéline, devrait théoriquement reposer. Cette statue a été offerte à la ville par l'actrice mexicaine Dolorès Del Rio qui a incarné à l'écran la célèbre Acadienne, en 1929. Mais on revit surtout cette légende au bord du bayou Tèche, à quelques pas de là, sous le feuillage du chêne d'Évangéline. C'est à l'ombre de

cet arbre orné de mousse espagnole que la jeune Acadienne aurait retrouvé son fiancé, Gabriel, c'est-à-dire Louis Arsenault, dix ans après la déportation. La célébrité de ce chêne dépasse les frontières de la Louisiane. On vient l'admirer de tous les coins d'Amérique et d'Europe.

Situé à droite de l'église, le presbytère est orné de cinq drapeaux représentant les cinq pays qui ont régné, un temps, sur l'Acadie louisianaise. A deux milles au nord de Saint-Martinville, en direction de Pont Breaux, se trouve le Longfellow-Evangéline State Commemorative Area, un très beau parc planté de chênes centenaires où l'on peut voir la traditionnelle chaumière des rudes paysans acadiens, et surtout une vieille demeure acadienne et sa cuisine extérieure. Cette maison est construite en *brousillage*, un mélange de glaise, d'herbe séchée et d'écorces émiettées. Elle représente l'habitation typique des grands fermiers acadiens de l'époque. Des meubles rustiques et des ustensiles ménagers rappellent ce qui composait la vie courante.

Enfin, il ne faut pas quitter Saint-Martinville, par la route de Lafayette, sans un arrêt à la *Maison du Cajun*, une boucherie typique acadienne. On y apprendra à préparer le célèbre *roux*, à base de beurre et de farine, qui entre dans de nombreux plats acadiens, et la soupe aux *gombos*, ce petit légume vert, de la forme d'un piment, typique en Louisiane. On y verra également faire le boudin comme au temps d'Évangéline. Et le samedi soir, si on aime la musique cajun, il faudra aller au bal, à la *Poussière* de Pont Breaux.

‡‡‡‡‡‡

LE ROMANTIQUE BAYOU TÈCHE

■ *Les Espagnols ne régnèrent pas longtemps au bord du bayou Tèche. Rapidement, ils furent assimilés par les Acadiens et les Français, plus nombreux et plus influents. A l'heure actuelle, seuls quelques noms de famille témoignent encore de cette époque fastueuse espagnole, tels que Hernandez, Segura ou Castille. En revanche, on honore encore la langue française dans beaucoup de belles maisons cajuns le long du bayou. Le Tèche, du mot indien qui signifiait sinueux, reliait la Nouvelle-Ibérie à la Nouvelle-Orléans et au reste du monde depuis l'avènement du premier «Steamboat», en 1836. Pendant près d'un siècle, ce bayou fut une voie vitale par où passait tout le commerce de cette partie de la Louisiane. Il constituait la voie d'eau la plus romantique de la Louisiane avec ses belles demeures et ses grands arbres.*

ÊTRE CAJUN AUJOURD'HUI

Qui peut aujourd'hui, en Louisiane, revendiquer le titre d'Acadien? Il semble très difficile, en effet, à moins de porter un nom typique et de posséder un arbre généalogique sans complaisance, d'affirmer que son ancêtre a descendu le Mississipi en pirogue, venant du Canada, a débarqué d'une caravelle en provenance de la Rochelle, a fui à travers les forêts du Nouveau-Brunswick, puis de la Nouvelle-Angleterre, ou a quitté la France après les Adieux de Fontainebleau. L'Acadien pure souche existe de moins en moins en Louisiane. Les Acadiens et les Créoles se sont mélangés eux-mêmes, et leur culture a assimilé, avec un bel entrain, celle de leurs voisins étrangers.

Ceci explique que l'on trouve aujourd'hui tant de Louisianais de descendance espagnole, italienne, allemande ou anglo-américaine qui se disent «Cajuns» parce que leur mère ou leur grand'mère s'exprimait en français à la maison. Les Noirs et les Indiens francophones se disent aussi, parfois, «Cajuns» parce que ce nom, ortographié quelquefois «cadjiin», déformation anglaise de «cadien», porte pour beaucoup cette volonté de demeurer différent par rapport à la culture uniformisante de l'Amérique protestante. Se dire cajun, même si on ne l'est pas, équivaut à se démarquer du melting-pot américain. Certains se disent aussi «Cajuns» parce que ça fait exotique, parce que, commercialement, ça rapporte, surtout en ce qui concerne les musiciens et les artistes. Le plus pitoyable exemple de cette usurpation d'identité est le cas de la chanteuse Édith Butler, au Québec. S'il est vrai qu'elle est née en Acadie et que sa mère parlait français, il n'en reste pas moins que toute sa lignée paternelle, celle des Butler, n'a rien à voir avec les familles françaises de l'Acadie primitive.

La Louisiane est une mosaïque de races et de peuples. Aux nouveaux émigrants blancs et noirs venus principalement des États-Unis, s'ajoutèrent d'autres groupes venus d'Europe; Italiens, Allemands, Irlandais, Écossais, Anglais. Il faut mentionner également les Cubains, les Mexicains, les Canadiens, les Porto-Ricains, les Haitiens et, récemment, les réfugiés vietnamiens que le climat, la langue française, les rizières et la pêche à la crevette attirent plus spécialement en Louisiane. Ils sont au nombre de 10 000 environ et ils font beaucoup d'enfants. Dans quelques années, ils pourraient bien supplanter plusieurs

autres peuples et races en Louisiane. Aussi, les Louisianais d'origine française se retrouvent-ils maintenant en minorité. Ils n'en constituent pas moins la communauté la plus vivante et certainement la plus intéressante sur le plan sociologique, culturel et folklorique. Un historien américain, George-Henry Langford, n'a pas eu peur d'affirmer que les Acadiens forment la plus grande communauté non assimilée des États-Unis. Cette chance d'avoir réussi à rester eux-mêmes, les Acadiens la doivent, bien sûr, à leur caractère et à leur culture, mais ils la tirent aussi de leur foi religieuse. Elle leur a permis de tenir contre tous les assauts du puissant «melting pot», ce vaste chaudron américain dans lequel tout doit fondre et s'uniformiser, y compris le patrimoine, l'individualisme et la personnalité, afin de créer ce qu'on appelle *l'American Way of Life.* Comme les irréductibles Gaulois, leurs ancêtres, les Acadiens «obstinés et têtus», comme disait leur Bourreau, John Winslow, refusent toujours, après plus de deux siècles, de se laisser assimiler.

Etre «Cajun», c'est être obligatoirement catholique. En Louisiane, les Acadiens de souche sont catholiques. Le triangle francophone qui a pour base la côte et, pour sommet, la rencontre du Mississipi avec la Red River, correspond très précisément à cette Louisiane catholique, très différente de l'autre, celle du Nord, la protestante, l'anglo-saxonne. Toutefois, comme jadis au Poitou, les protestants évangéliques, surtout les Baptistes, ont commencé à faire de nombreux adeptes parmi les Cajuns. Plusieurs heures d'émissions en français, autant à la radio qu'à la télévision, sont diffusées par l'Église Baptiste, à leur intention. Les Baptistes ont depuis longtemps converti quantité de Noirs francophones, grâce surtout à la possibilité que leur donnaient les protestants de chanter pendant les offices des *Negro Spirituals.*

L'effort entrepris par le Conseil pour le développement du français en Louisiane parviendra-t-il à transformer ce pays en un État vraiment bilingue, comme le souhaite depuis des années son courageux animateur, l'avocat acadien James Domengeaux? La lutte engagée a déjà permis d'arrêter le déclin du français qui semblait pourtant irréversible avant 1970. Un sociologue affirme connaître la date exacte de la disparition complète du français en Louisiane; 2020. A-t-il raison? Le voyageur qui descend de l'avion, à la Nouvelle-Orléans, le croirait aisément. Personne ne semble pouvoir s'exprimer en français. Rien ne lui indique que ce pays compte 1 300 000 de *French Speaking People.*

DES ACADIENS PROPIÉTAIRES D'ESCLAVES EN LOUISIANE

En peu d'années, certains Acadiens de la Louisiane connurent une grande prospérité et se taillèrent une place de choix parmi les riches propriétaires fonciers et les grands éleveurs du pays. Divers documents mis à jour récemment, notamment par la section d'histoire de la *Southwestern Louisiana University,* de même que des recherches personnelles entreprises par l'auteur dans les archives du palais de justice de Saint-Jacques de Cabahannocer prouvent, hors de tout doute, que certains Acadiens furent propriétaires d'esclaves noirs.

A l'époque de l'établissement des premiers Acadiens en Louisiane, l'esclavage des noirs y avait déjà été érigé en une florissante institution et des ventes publiques avaient lieu périodiquement. Il y avait des vendeurs professionnels d'esclaves, tel ce dénommé Basillio Timenes, d'origine espagnole, de la Nouvelle-Orléans, qui venait régulièrement offrir aux habitants des esclaves fraîchement arrivés d'Afrique. Il était alors possible de se procurer des esclaves dont le prix pouvait varier entre 200$ et 450$, selon l'âge et la condition physique. Ce n'est qu'un siècle plus tard que le président Abraham Lincolm abolira l'esclavage dans tous les États d'Amérique, dont la Louisiane fera alors partie.

Michel Tauriac raconte dans son livre *La Louisiane d'hier et d'aujourd'hui* que les nouvelles colonies fondées par les Acadiens, les Espagnols et les Français manquaient de bras. Leurs habitants, dès qu'ils avaient amassé un peu d'argent, n'éprouvaient aucun scrupule à se procurer des esclaves qu'ils allaient acheter à la nouvelle-Orléans. Les premiers esclaves noirs, importés en 1719 et originaires, principalement, des côtes de Guinée, furent rejoints par des centaines d'autres, en provenance de Saint-Domingue. Devant cette avalanche d'esclaves, le gouverneur de la Louisiane, Bienville, se vit obligé de promulguer une loi qui fixera les droits et les devoirs de cette nouvelle communauté noire. Le *Code Noir* entre en vigueur en 1724. Il interdit le mariage ou le concubinage entre Blancs et Noirs. Il interdit aussi aux Noirs de travailler le dimanche ou pendant les fêtes religieuses. Le Code Noir stipule que les esclaves doivent

respect et obéissance à leurs maîtres, et que ceux-ci peuvent les châtier, et même user du fouet dans les cas de rebellion ou de fautes majeures, à la condition de ne pas causer de blessures corporelles. En revanche, les propriétaires d'esclaves doivent les nourrir, les héberger, les vêtir, les soigner et élever les enfants «dans la foi à Notre-Seigneur».

Un florissant marché aux esclaves est ouvert, de l'autre côté du Mississipi, face à la ville, à l'endroit appelé de nos jours Algiers. Régulièrement, des vaisseaux affrétés par des marchands d'esclaves y accostent, avec leur chargement de Noirs fraîchement arrivés des côtes africaines et de Saint-Domingue.

Il répugne à l'idée d'imaginer que des Acadiens, récemment arrivés en Louisiane, après avoir été exilés et forcés de fuir l'envahisseur, aient eux-même pu, quelques années plus tard, acheter et vendre des esclaves noirs. Telle est, pourtant, la triste réalité, même si elle soulève l'indignation. Éleveurs de bestiaux ou planteurs de coton, de riz, de patates douces ou de canne à sucre, certains Acadiens connurent bientôt la prospérité et ils eurent des esclaves qui adoptaient le plus souvent les noms de famille de leurs maîtres. C'est ainsi qu'on trouve aujourd'hui, dans toute la Louisiane, des noirs qui portent les noms de Leblanc, Babin, Landry, Poirier, Dugas, Melanson, Arsenault, Bernard... Le maire de Bâton Rouge, en 1963, était un noir né à Saint-Martinville, qui se nommait Paul Bernard et qui se disait *Cajun*. Ces noirs affranchis lors de l'abolition de l'esclavage ont aussi perpétué jusqu'à nos jours un style particulier de vie et une langue où le français se mêle à l'anglais, avec de vieux mots dont l'origine est exclusivement acadienne. Ils construisent aussi leurs modestes demeures selon un style qui était en usage chez les premiers Acadiens de la Louisiane.

Parmi les Acadiens prospères qui eurent des esclaves à leur service, le cas de Pierre Arsenault, né à Beaubassin en 1731, et qui épousa Anne Bergeron, vers 1758, est particulièrement éloquent. Établi à Saint-Jacques, sur le Mississipi, où il apparaît au recensement de 1766, il y demeura jusqu'en 1787, alors qu'il déménagea au poste des Attakapas, à Saint-Martinville. Il possédait à cet endroit un nombre considérable de bestiaux, de même que plusieurs esclaves.

Décédé à Saint-Martinville, en 1793, Pierrre Arsenault a laissé un testament qui en dit long sur ses possessions. Ce testament, de même que le mémoire qui y est rattaché, ont récemment été dé-

couverts au Palais de justice de cette localité. Ces documents illustrent bien la prospérité et la notoriété dont jouissaient certains Acadiens de la Louisiane, à l'époque, comme ils confirment aussi le fait qu'ils étaient propriétaires d'esclaves. Le cheptel de Pierre Arsenault, selon les documents relatifs à sa succession et à son testament se composait, à sa mort, de 400 têtes de bêtes à cornes évaluées, en dollars américaains de l'époque, au total de 1 800$; 15 chevaux domptés et indomptés de deux ans, évalués à 150$; deux pouliches, des moutons et des porcs.

On note aussi dans le testament de Pierre Arsenault la valeur marchande de 16 esclaves, dont 9 sont âgés de moins de quinze ans, et dont la valeur est fixée, dans la succession, à 3 730$, soit plus du double du prix établi pour les 400 bêtes à cornes... Dans ce groupe d'esclaves se trouvaient une négresse et trois enfants, 600$; un nègre âgé de 26 ans, 350$; une jeune négresse de 14 ans, 250$; un nègre âgé de 50 ans, 200$; un nègre âgé de 25 ans, 400$; une négresse âgée de 35 ans, 400$; deux petites négresses âgées de 8 ans, 350$; un couple de nègres, l'homme âgé de 45 ans et sa femme, 44 ans, 500$; deux jeunes mulâtres âgés de 6 ans, 380$; et un petit nègre, 300$.

Le cas de Pierre Arsenault n'est pas isolé. Les archives du Palais de Justice de la paroisse Saint-Jacques (Louisiana Colonial Records) pour les années 1782 à 1787 contiennent plusieurs ventes et achats d'esclaves noirs de tous âges et des deux sexes par des Acadiens. Ainsi, le 9 janvier 1782, Pierre Bernard, André Bernard et Charles Gaudet agissent comme témoins lors de l'adjudication d'un jeune noir de 15 ans, nommé Michel, pour la somme de 400$, à Jean Roger, fils d'Alexis Roger et de Marie Leblanc, natif de Ristigouche, marié à Rosalie Richard, fille de Jean Richard et de Catherine Cormier.

Le 4 juin 1782, l'acte de mariage de Joseph Brault, fils d'Athanase Brault et de Marie Leblanc, natifs de Beauséjour, avec Rosalie Arsenault, fille de Pierre Arsenault et d'Anne Bergeron, natifs de la rivière Saint-Jean, stipule que l'épouse apporte en dot une petite esclave noire de sept ans, nommée Catherine, évaluée à 225$, de même que des animaux et divers biens, d'une valeur totale de 125$. L'acte précise que cette esclave lui a été léguée par ses parents et qu'elle en est la légitime propriétaire.

Le 16 août 1783, Joseph Brault déclare vendre à Jean Gravois une ferme située entre celle de Jean Babin et de Joseph Babin,

dans la paroisse de Saint-Jacques. L'acte de vente précise que cette ferme comprend une maison, une remise, une quantité de clôtures, de même qu'une cabane pour esclaves. Le montant de la vente s'élève à 600$.

Le 4 septembre 1786, Marius Bringier déclare vendre à Charles Brault deux noirs de la nation guinée, l'un nommé Pierre, âgé d'environ 32 ans, et l'autre nommé Joseph, âgé d'environ 20 ans, «in good health and condition, of good obedience», littéralement en bonne santé et de nature obéissante. Le montant de la vente est fixé à 1 000$ pour les deux noirs, payable dans dix-huit mois.

Le 7 mars 1785, Étienne Leblanc déclare vendre à Pierre Bernard, fils de Pierre, un nègre du nom d'Antoine, âgé d'environ 35 ans, pour la somme de 550$. Le vendeur déclare qu'il a acheté ce nègre trois ans plus tôt et qu'il en est le légitime propriétaire.

Le 10 avril 1785, une terre de cinq arpents de front appartenant à feu Joseph Landry, fils, située sur la rive gauche de la rivière, entre les fermes de Bonaventure et de Michel Godin, est adjugée par vente judiciaire, à la demande des exécuteurs testamentaires, à Gilles Leblanc, pour la somme de 220$, payable dans les dix-huit mois suivant l'adjudication. L'acte de vente précise que cette ferme comprend une cabane d'esclaves, montée sur des pieux enfoncés dans le sol. Le témoin de la vente est Joseph Bourgeois.

Le 10 avril 1785, Gilles Leblanc déclare vendre à Jean Duhant sa ferme de cinq arpents, quinze toises et un pied de front. Cette ferme comprend une bonne quantité de terre labourée, une maison, une remise, de même qu'une cabane d'esclaves. La ferme est adjacente à celle de Joseph Leblanc, fils, et à celle d'Athanase Brault. La vente est faite pour la somme de 650$.

Le 23 avril 1787, Don Bazillio Timenes, contrôleur de l'hôpital royal de la Nouvelle-Orléans (Hospital of the King), déclare vendre à Alexis Brault, fils, un jeune noir de la nation Bembarras, âgé d'environ 30 ans, pour la somme de 650$. L'acheteur verse 200$ comptant et acquittera le solde de 450$ au début de 1788. Le même jour, Don Bazillio Timenes (qui est un vendeur professionnel d'esclaves; on dirait de nos jours un grossiste en esclaves...), déclare vendre à Armand Brault, un jeune noir de la nation Menant, sans nom, âgé d'environ 30 ans, en bonne santé, pour la somme de 650$.

Il ne fait également aucun doute que certains Acadiens de l'époque, établis en Louisiane, sinon

tous, pratiquaient la ségrégation raciale à divers degrés. On en a pour preuve certains régistres et documents paroissiaux qui établissent des cimetières distincts pour les Blancs et les Noirs. Il y a d'ailleurs des régistres paroissiaux distincts pour les baptêmes, les mariages et sépultures de Blancs et d'esclaves noirs.

♪ ♬ ♪

LE VIOLON, LA GUITARE, L'ACCORDÉON ET LE «TI'FER»...

En Louisiane acadienne, le violon, l'accordéon, la guitare et le triangle, qu'on nomme «Ti-Fer», représentent non seulement les instruments qui permettent de s'exprimer, mais aussi le symbole de la survivance de la culture des Cajuns et de leurs traditions. Le violon a été apporté de France, d'où étaient originaires les paysans acadiens. Cet instrument dominait tous les autres jusqu'au moment où l'accordéon s'imposa, au début du siècle. Les Acadiens avaient acquis une certaine notoriété, en Amérique du Nord, comme musiciens populaires, avec leurs ballades, leurs polkas, leurs mazurkas, leurs contre-danses d'origine poitevine et bretonne, leurs fameux cotillons à faire tourner les jupes autant que les filles... Tous ces airs se jouaient au vilon. Les «violoneux» acadiens avaient conquis le coeur de tout le monde. Mais voici qu'aux alentours de 1880, un nouvel instrument, l'accordéon à boutons, vint porter ombrage au cher petit violon des Acadiens. Cet accordéon avait été introduit en Louisiane par les immigrants allemands qui vinrent s'implanter dans les prairies du sud-ouest, à partir de 1850, où ils se mirent à culturer de l'orge, du houblon, à brasser de la bière... Très vite, l'accordéon devint pour les Acadiens un instrument très populaire. Plutôt que d'en laisser l'exclusivité aux Allemands, ils l'intégrèrent dans leurs ensembles. Rapidement, on vit des Acadiens se transformer en virtuoses de l'accordéon!

Généralement, les ensembles cajuns de la Louisiane comprennent l'accordéon, chargé de la mélodie, la guitare, qui assure le rythme, et le violon qui fournit l'accompagnement, mais aussi, occasionnellement la mélodie. A ces trois instruments de base s'ajoute parfois un harmonica. Quant au triangle, appelé «ti-fer» chez les Cajuns, on l'utilise pour tenir le temps. Cet instrument de percussion, absolument indispensable, naît souvent sous les doigts du forgeron local, du maréchal-ferrant, ou du serrurier. On l'extrait souvent d'une vieille machine agricole.

L'AVENIR DU FRANÇAIS EN LOUISIANE

La Louisiane compte, aujourd'hui, environ 1 million 300 000 citoyens d'origine française qui devraient, théoriquement, parler la langue de Molières. Telle n'est pourtant pas la réalité. Si quelques milliers de Louisianais d'origine acadienne parlent assez couramment le français, les autres ne possèdent que quelques fragments de la langue de leurs ancêtres. Il s'agit d'ailleurs, dans la plupart des cas, d'un français extrêmement appauvri, truffé d'anglicismes et d'expressions étrangères, infiltré de structures empruntées au créole, à l'espagnol et à l'anglais.

A partir de 1920, le français est devenu, en Louisiane, synonyme de pauvreté, sinon de langue d'un ghetto. Simultanément, le pouvoir fédéral de Wasington se mit à appliquer la philosophie dévastatrice du *Melting Pot*, c'est-à-dire une fusion de toutes les cultures et de toutes les langues dans une marmite commune d'où sortirait *l'Américain moyen*, une sorte de monstre hybride, unique au pays de l'Oncle Sam. Cette philosophie du Melting Pot s'est quelque peu estompée, depuis quelques années, surtout avec l'arrivée de milliers de réfugiés cubains et porto-ricains dans les États du Sud, où l'espagnol est presque devenu une langue officielle. Mais ce courant uniformisateur des années 20 a laissé de profondes séquelles sur la langue française en Louisiane. La philosophie du Melting Pot se traduisit notamment par une condamnation et une détérioration rapide du français dans les écoles de la Louisiane. Il fallait parler la «langue de l'Amérique», c'est-à-dire l'anglais. Les mouvements nationalistes américains, particulièrement actifs dans les États du Sud, alimentèrent durant des années - et le font encore de nos jours - une vaste campagne articulée autour du fameux slogan «Speak White».

Une certaine résistance s'organisa en Louisiane, particulièrement à Lafayette, «capitale de la Louisiane acadienne», dans le but de préserver la langue française. Un riche avocat cajun, James Domangeaux, de Lafayette, ancien membre du Congrès de Washington, devint la cheville ouvrière d'un vaste mouvement destiné à la

préservation de la langue française. Le 20 juillet 1968, Domangeaux réussit l'incroyable tour de force consistant à faire adopter, à l'unanimité, par la législature louisianaise, les lois N° 408 et 409, créant le *Council for the Development of French in Louisiana*, mieux connu sous le sigle de CODOFIL. L'avocat James Domengeaux, dit-on, avait littéralement gagné à sa cause, par tous les moyens possibles, chacun des délégués de l'assemblée législative.

En vertu de la loi, Codofil est donc un organisme d'État et non pas un simple organisme privé, d'où son influence et sa puissance d'intervention auprès de diverses instances. Il est officiellement chargé «de préserver, développer et utiliser la langue française en Louisiane, pour le bénéfice culturel, économique et touristique de l'État».

L'objectif essentiel de Codofil devint rapidement l'enseignement du français dans les écoles primaires de la Louisiane. En 1969, James Domengeaux fit appel au gouvernement du Québec pour pallier l'absence de professeurs d'enseignement du français en Louisiane. En 1972, après une rencontre historiqwue avec le président de la France, Georges Pompidou, Codofil accueillit les premiers coopérants français. Enfin, cette action francophone devint encore un peu plus internationale avec la participation de la Belgique, à partir de 1974, dans le réservoir des enseignants du français. Aujourd'hui le budget d'État de Codofil est étoffé par d'importants subsides annuels du gouvernement fédéral de Washington.

C'est à Lafayette, sa ville natale, que James Domengeaux a installé le siège social de Codofil. L'organisme possède des bureaux régionaux, notamment à la Nouvelle Orléans et à Bâton Rouge. Après avoir réussi à organiser l'enseignement du français dans les écoles primaires, Codofil a entrepris une vaste campagne dans le but de faire de la Lousiane un État complètement bilingue, le premier des États-Unis... Mais l'opposition de la Loiusiane du Nord, celle de l'Establishment anglo-saxon et protestant est extrêmement féroce.

***CODOFIL**, (Conseil pour le développement du français en Louisiane), P.O.Box 39.36, Lafayette, LA 70501, tél: (318) 233.10.20.*
***DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, American Bank, 4ème étage, Jefferson Street, Lafayette, tél: (318) 232.80.80, tél: (318) 232.37.37*
***LAFAYETTE TOURIST CENTER**, P.O. Drawer 52066 OCS, Lafayette, LA 70505. États-Unis.*

DE FRANCE EN LOUISIANE

De 1777 à 1788, plus de 3 000 Acadiens partirent de France pour aller rejoindre leurs compatriotes, déjà établis en Louisiane. Le plus grand nombre arriva à la Nouvelle Orléans au cours de l'année 1785. Ces réfugiés se dirigèrent surtout vers Saint-Jacques, l'Ascension et Saint-Gabriel, de même qu'ils se dispersèrent le long du bayou Lafourche, ainsi qu'aux Attakapas et Opelousas.

Des milliers d'Acadiens se trouvaient en France au lendemain du traité de paix de 1763. Les uns avaient été transportés directement en Europe en 1758, 1759 et 1760, soit par le dernier gouverneur français de l'Île du Prince Édouard, Raymond de Villejoint, soit par les Anglais, après la capitulation de Louisbourg. Les autres avaient été conduits d'Angleterre en France à la suite de la signature du traité de Paris.

PRISONNIERS EN ANGLETERRE

Les Acadiens qui, de la Virginie, avaient été envoyés en Angleterre en 1756, avaient été internés comme prisonniers de guerre à Liverpool, Southampton, Falmouth et Bristol. En 1763, Étienne François, duc de Choiseul, alors ministre des Affaires étrangères de France, se chargea d'effectuer le transport de ces malheureux prisonniers dans la mère-patrie. Ils étaient quelque 1 200 en 1756 et, malgré l'apport des naissances survenues en Angleterre, durant ces années de captivité, il n'en restait plus que 833 en 1763. Plusieurs étaient morts de misère, de chagrin ou d'épidémie. Les survivants avaient été débarqués dans deux principaux ports de France, Morlaix et Saint-Malo, en mai et juin 1763.

DE GUYANE EN AUSTRALIE

Pendant leur séjour en France, les réfugiés acadiens recevaient une solde du gouvernement, alors que divers projets étaient élaborés, qui d'ailleurs ont tous échoué, en vue de leur établissement. En 1762 et en 1763, des Acadiens ont été envoyés de France en Guyane; puis en 1763 aux Îles Malouines (Falkland), près du détroit de Magellan, ainsi qu'en Australie; en 1765, à Belle-Isle-en-Mer, au large des côtes de Bretagne; de 1764 à 1771, aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon, en Uruguay, aux Îles-sous-le-Vent, en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Domingue, et, enfin, en 1773, au Poitou. Partout, en ces endroits, il est resté des Acadiens, mais la plupart de ceux

qui y avaient été envoyés se sont, un jour ou l'autre, dirigés vers les ports de France ou autres lieux.

Un grand nombre, parmi les quelque 600 Acadiens envoyés en Guyane française, connut la mort sous l'action du climat torride et des épidémies. Une partie des survivants se dirigea vers la Louisiane en 1766. Il en fut de même de la plupart de ceux qui avaient été transportés de France aux Antilles. Les Acadiens ont cependant fait souche aux îles Falkland. Il se trouve aussi, de nos jours, des descendants d'Acadiens en Uruguay, au Nicaragua, au Honduras et autres pays de l'Amérique du Sud.

A BELLE-ISLE-EN-MER

A Belle-Isle-en-Mer, à partir de 1765, quelque 78 familles acadiennes avaient été établies en quatre paroisses, Locmaria, Sauzon, Palais et Bangor. D'autres suivirent par la suite. L'abbé Leloutre, libéré de l'île Jersey où il avait été détenu prisonnier pendant huit ans, s'occupa de leur établissement. Mais ces Acadiens ne réussirent pas à s'adapter aux conditions de pêche et de culture tellement différentes de celles de l'Acadie. Par surcroît, pendant plusieurs années consécutives, la sécheresse détruisit leurs récoltes et la maladie décima leurs troupeaux. Découragés, in capables de faire produire une terre pauvre pour en tirer leur subsistance, ils songèrent bientôt à quitter la France. Au cours des mois de mai, octobre et décembre 1767, ils s'embarquèrent, au nombre de 551, de Saint-Malo, Rochefort, Cherbourg et La Rochelle, pour les îles Saint-Pierre-et-Miquelon, où se trouvaient de leurs parents et compatriotes depuis le lendemain du traité de Paris. La plupart des autres se dispersèrent bientôt dans les villes portuaires françaises. Il en resta cependant un certain nombre à Belle-Isle-en-Mer où se trouvent encore, de nos jours, plusieurs de leurs descendants.

REFAIRE DES ÉTATS CIVILS

La Cour de Rennes, capitale de la Bretagne, avait décérété, le 12 janvier 1767: que *«Tous les régistres de baptêmes, mariages et sépultures ayant été perdus dans la persécution des Acadiens par les Anglais, de suppléer à cette perte en établissant autant que possible les filiations de ces infortunés fugitifs...»*. C'est ainsi que les déclarations assermentées de ces Acadiens, faites devant la Cour de Rennes, quant à leur filiation, ont été retrouvées aux archives de Paris et conservées jusqu'à nos jours. Ces documents ont une grande valeur historique, surtout pour les descendants d'Acadiens de la Louisiane, puisque, dans un grand nombre de cas, il s'agit de leurs propres ancêtres, en ligne directe.

DES RÉFUGIÉS ACADIENS AU POITOU

En 1772, le marquis de Pérussse des Cars, colonel à la retraite d'un régiment de Normandie, avait acquis un vaste domaine, comprenant seize paroisses, dans la région de Monthoiron, au Poitou. L'année suivante, les autorités françaises conçurent le projet d'établir 1 500 Acadiens sur les terres du marquis de Pérusse, soit une superficie d'environ 14 000 acres. D'après le recensement que le gouvernement français effectua à cette fin en 1773, il se trouvait encore en France 679 familles acadiennes, comprenant 2 542 personnes, dont 1 154 enfants, nés en France. De ce nombre de familles, 366 seulement avaient encore leurs parents; 120 familles n'avaient plus de père, mais leur mère vivait; 26 familles n'avaient plus de mère, mais leur père vivait, et 167 familles n'avaient plus ni père ni mère. Si l'on songe que plusieurs, parmi les 366 familles ayant encore leurs parents, étaient contituées de jeunes couples mariés depuis leur arrivée en France, il est possible d'évaluer, avec encore plus de précision, l'ampleur de la tragédie qui a si cruellement frappé les Acadiens lors de leur tragique dispersion.

Le marquis de Pérusse des Cars forma sa colonie acadienne du Poitou en assignant aux Acadiens un territoire comprenant les paroisses d'Archigny, Cenan, La Puye et Saint-Pierre-de-Maillé. La colonie acadienne proprement dite était établie sur un plateau situé entre les rivières la Gartempe, à l'est, et la Vienne, à l'ouest. Louis XV, dans un élan de générosité, construisit une grande route de Monthoiron à La Puye, ayant des jonctions secondaires à partir de Pleumartin, au nord, et la Bussière, au sud. Les Acadiens de la région donnèrent à ce *chemin du roy* le nom de la *Grande Ligne,* d'où le nom des «Acadiens de la Grande Ligne». C'est vers ce territoire que se dirigera, au mois d'octobre 1773, un premier groupe de 497 Acadiens qui furent d'abord stationnés à Châtellerault, sur une rue portant encore, de nos jours, la nom de *Rue Acadienne.* Plusieurs centaines de leurs compatriotes, jusque-là installés à Belle-Isle-en-Mer, les suivirent bientôt. Hélas, pou diverses raisons, l'organisation de cette colonie fut un échec complet. En 1775, les 1 500 Acadiens qui avaient été établis au Poitou décidèrent, à la suite d'une réunion qu'ils avaient convoquée, de se retirer vers les villes portuaires de France. Cet exode s'accomplit à la fin de 1775 et au début de 1776, alors que 1 340 Acadiens sur 1 500 abandonnèrent la colonie du Poitou. Une trentaine de familles seulement, formant 160 personnes, s'y fixèrent de façon prmanente. Elles comptent de nos jours

de nombreux descendants, encore installés dans la région de la *Grande Ligne*, qui ont conservé le souvenir de leurs ancêtres.

DU HAVRE EN LOUISIANE

Dès 1766, des Acadiens réfugiés au Havre apprirent que leurs parents se trouvaient en Louisiane et manifestèrent l'intention d'aller les retrouver. Des échanges de lettres se multiplièrent entre les Acadiens de France et ceux de la Louisiane. C'est alors que les réfugiés acadiens en France présentèrent de pressantes requêtes au gouvernement français pour obtenir l'autorisation et les moyens de se rendre en Amérique, où ils retrouveraient des parents et des compatriotes d'infortune qu'ils n'avaient pas vu depuis bien longtemps.

Comme la Louisiane était devenue une colonie espagnole, en vertu du traité de Fontainebleau, en 1762, le gouvernement français faisait la sourde oreille aux demandes répétées des Acadiens. Mais en 1777, après la faillite de la colonie acadienne du Poitou, et à la suite de négociations avec la Cour de Madrid, il laissa partir deux familles, comprenant vingt-deux personnes qui, par des échanges de lettres, avaient acquis la certitude que leurs parents se trouvaient en Louisiane. Elles s'établirent à Saint-Jacques-de-Cabahannocer, sur le Mississipi. De nombreux autres réfugiés acadiens en France voulurent immédiatement partir pour la Louisiane. Mais ce n'est pas sans difficultés que seront vaincues les hésitations du gouvernement français à laiser les Acadiens de France se diriger vers une colonie devenue espagnole. D'autant plus qu'à l'époque, les autorités françaises étaient à mettre au point un plan pour leur établissement en Corse. Les négociations entre les Acadiens et le gouvernement français furent d'autant plus longues et laborieuses que les réfugiés acadiens de France étaient eux-mêmes divisés, ne sachant plus quel parti prendre. Pendant que les uns manifestaient ardemment le désir d'aller s'établir en Louisiane, d'autres optaient pour la Corse, alors qu'un troisième groupe voulait retourner à la colonie du Poitou.

C'est ainsi qu'en 1783, les Acadiens étaient encore en France. Ayant vu leurs soldes réduites de moitié, depuis l'année 1778, ils vivaient alors dans la plus extrême pauvreté. Les bonnes terres à culture étant alors la propriété de la noblesse française, tout ce qu'on avait jusqu'ici offert aux Acadiens, à Belle-Isle-en-Mer, au Poitou, ou ailleurs, n'étaient que les territoires les plus stériles et les plus incultes. D'année en année, au cours de leur séjour en ville, ils n'en étaient que de plus en plus pauvres, découragés et misérables.

L'INTERVENTION D'UN PHARMACIEN INFLUENT...

Voici qu'en 1783, un chef se lève en la personne de Peyroux de la Coudrenière, originaire de Nantes où il avait été pharmacien. Récemment revenu dans sa ville natale, après un séjour de sept ans en Louisiane où il avait fait fortune, il décida d'intervenir en faveur des Acadiens réfugiés en France. Pendant son séjour en Louisiane, Peyroux de la Coudrenière avait rencontré des Acadiens devenus influents et prospères, qui l'avaient informé du vif désir de leurs compatriotes de faire émigrer en Louisiane les réfugiés acadiens qui se trouvaient si malheureux en France. C'est alors qu'il conçut l'idée de faire transporter en Louisiane les Acadiens de France, aux frais du gouvernement espagnol! S'étant rendu à Paris, il rencontra Ignatio Heredia, secrétaire personnel auprès de l'ambassadeur d'Espagne, le comte d'Aranda, qui s'intéressa vivement à son projet. Heredia lui facilita la tâche d'obtenir une entrevue avec l'ambassadeur espagnol et fit un rapport favorable au premier ministre d'Espagne. De retour à Nantes, Peyroux de la Coudrenière y rencontra, entre autres Acadiens, Olivier Thériot, qui exerçaity le métier de cordonnier, et qui devint un actif et indispensable collaborateur. Peyroux commença par obtenir la signature d'une requête des réfugiés acadiens de Nantes, laquelle fut envoyée à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, demandant leur transport en Louisiane. Dans l'intervalle, des lettres arrivant de la Louisiane relataient le bonheur et la prospérité dont jouissaient les Acadiens établis en ce pays et stimulaient davantage le désir des réfugiés acadiens en France d'aller retrouver leurs parents en terre d'Amérique.

Le 22 octobre 1783, Charles III d'Espagne accepta, par décret royal, le plan de Peyroux de la Coudrenière, touchant l'émigration des Acadiens de France en Louisiane. Le 21 janvier 1784, Peyroux obtenait l'assurance que les Acadiens de France seraient transportés en Louisiane aux frais du gouvernement esopagnol. Olivier Thériot se chargea de propager la bonne nouvelle parmi ses compatriotes acadiens, en particulier ceux de Nantes, de Saint-Malo et de Morlaix. Dès ce moment, Heredia, enthousiaste de ce projet, entretiendra des contacts et une correspondance abondante avec Peyroux et Olivier Thériot.

Pendant que Peyroux poursuivait ses négociations avec la Cour d'Espagne, il se trouvait, parmi les réfugiés de Saint-Malo, 140 personnes devenues à ce point misérables qu'elles implorèrent le roi de France de les laisser partir pour Boston. Dans leur demande, ces Acadiens soulignaient le fait

que leurs enfants, séparés d'eux depuis 1755, se trouvaient à Boston, au service de maîtres anglais, qui les avaient élevés dans la religion protestante. Louis XVI accorda son assentiment au départ des Acadiens, le 31 mars 1784, à la suite d'un échange de notes entre les gouvernements français et espagnols. Pour facilier leur émigration en Louisiane, le gouvernement français décida alors de payer toutes les dettes que les Acadiens avaient pu contracter en France.

Le 10 août 1784, Peyroux fit tenir au comte de Aranda, ambassadeur d'Espagne à Paris, un rapport indiquant qu'à cette date, les Acadiens de Paimboeuf et de Nantes qui s'étaient engagés, par leur signature, à émigrer en Louisiane, représentaient 224 chefs de famille; 259 mères et 741 enfants, dont 392 garçons et 349 filles; 23 orphelins et 25 orphelines ayant atteint leur majorité, et 53 orphelins qui étaient encore mineurs, soit un total de 1 325 personnes.

Des Acadiens dont la situation financière leur permettait de vivre sans l'aide du gouvernement refusèrent de partir pour la Louisiane. D'autres familles, bien que pauvres et désireuses d'aller s'établir en Louisiane, ne purent s'engager à partir, en raison de l'absence des maris qui étaient en haute mer. Quand les pères étaient décédés, les aînés des garçons s'étaient constitués chefs de famille et prenaient les décisions.

Peyroux et Thériot firent ensuite du recrutement pour la Louisiane chez les Acadiens habitant encore Saint-Malo, Cherbourg, Morlaix, Havre de Grâce, Brest, Bordeaux, Rochefort et Belle-Isle-en-Mer. Entretemps, plusieurs Acadiens étaient partis pour les îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces îles servirent souvent de tremplin pour les Acadiens se dirigeant de France vers la Louisiane.

En tout, sept expéditions quittèrent la France à destination de la Louisiane. C'est à bord des bateaux *Le Bon Papa, La Bergère, Le Beaumont, Le Saint-Rémy, Le Amistad, La Villa de Arcangel et La Carolia* que les Acadiens de France arrivèrent en Louisiane. Au total, 1 596 Acadiens furent transportés sur ces sept navires. A ce chiffre, il faut ajouter quelques matelots français qui, ayant connu de jeunes Acadiennes, soit en France, soit durant la traversée, les épousèrent à leur arrivée à la Nouvelle-Orléans et se fixèrent en Louisiane.

Extrait de l'Histoire et Généalogie des Acadiens, Tome I, par Bona Arsenault, Québec, 1965.

A nos lecteurs et amis

• Nous sommes constamment à la recherche de textes, d'articles et de documents concernant l'histoire de l'Acadie et des familles acadiennes. N'hésitez pas à nous communiquer vos articles. Nous les publierons avec plaisir. Ils profiteront ainsi à l'ensemble des lecteurs et des amis de la revue. Merci! Prière d'adresser vos envois aux soins de Florian Bernard.
Case postale 503, MAGOG, Qué. Canada J1X 4W3

****

Société historique Le Marigot

Fondée en 1977, la Société historique Le Marigot, de Longueuil, s'attache à l'histoire du Québec, en général, et à celle de Longueuil et de la rive sud de Montréal, en particulier. Elle publie un bulletin périodique, de même que des cahiers thématiques, des brochures, des répertoires généalogiques et des livres d'histoire. Elle tient aussi des conférences et des expositions. La cotisation annuelle est de 12$.

440 Chemin Chambly, Longueuil, Qué. J4H 3L7
Tél: (514) 667.4573

****

ACTUALITÉS HISTOIRE QUÉBEC

Revue illustrée publiée 5 fois par année par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. L'abonnement annuel de 20$ comprend également un numéro spécial, sous la forme d'une revue thématique.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DU QUÉBEC
Case postale 1000, succursale M, Montréal, Qué.H1V 3R2

****

Les Cahiers du Grenier

Revue du patrimoine de Sainte-Angèle-de-Mérici; nombreux articles illustrés de photographies ayant trait à la petite et à la grande histoire, de même qu'à la généalogie des familles de cette région du Québec. Revue de belle tenue, au graphisme impeccable, publiée trois fois par année. Renseignements: Le Patrimoine de Sainte-Angèle inc, 23, rue de la Fabrique, Case postale 11, Sainte-Angèle-de-Mérici, Qué. G0J 2H0.

****

La Seigneurie de Lauzon

Bulletin de la Société d'histoire régionale de Lévis; articles consacrés à l'histoire de la grande région de Lévis, autrefois connue sous le nom de Seigneurie de Lauzon. L'abonnement est compris dans le coût d'adhésion à la Société, $15 par année. Renseignements: Société d'histoire régionale de Lévis, 9 rue Monseigneur Gosselin, Lévis, Qué. G6V 5K1.

****

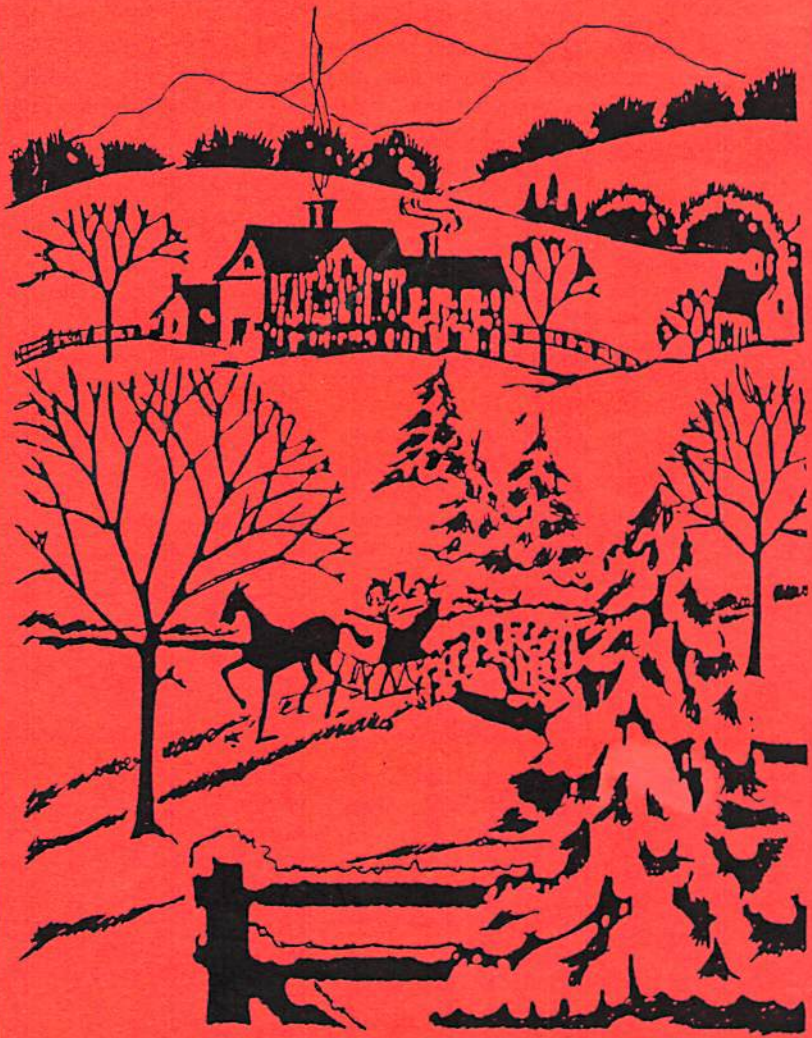

Héritage Acadien

REVUE D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

Case postale 503, Magog, Qué. J1X 4W3

10 numéros par année

ABONNEMENT ANNUEL: 35$ - ÉTATS-UNIS: 45$

Règlements au nom de Florian Bernard